



Pays Sologne Val Sud

Etude sur les services à la population

Fiches Actions 2^{ème} partie

2006

Sommaire

1. RAPPEL DES THEMES PRIORITAIRES	5
2. DETAIL DES ACTIONS PAR THEME	6
THEME 1 - TRANSPORTS- DEPLACEMENTS	7
FICHE ACTION N°1.1 Meilleure communication et meilleure organisation du service départemental	
FICHE ACTION N°1.2 Engagement d'expérimentations autour de transports innovants	
THEME 2 - COMMERCE DE BASE ET SERVICES MARCHANDS	11
FICHE ACTION N°2 Maintien des commerces de proximité	
THEME 3 - EDUCATION FORMATION	13
FICHE ACTION N°3.1 Soutien des activités dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire	
FICHE ACTION N°3.2 Aide au développement de l'apprentissage pour les commerçants/artisans et à l'accueil des stagiaires pour les entreprises	
THEME 4 - EMPLOI - INSERTION	15
FICHE ACTION N°4 Développement et structuration de l'offre	
THEME 5 - CULTURE - SPORTS - LOISIRS	19
FICHE ACTION N°5 Aide à la création de structures spécifiques	
THEME 6 - AIDE SOCIALE, FAMILIALE ET ADMINISTRATIVE	21
FICHE ACTION N°6.1 Diffusion de l'information sur l'offre	
FICHE ACTION N°6.2 Développement en matière d'activités extra-scolaires d'une offre attractive	
FICHE ACTION N°6.3 Développement d'une offre complémentaire et d'un outil de suivi des usagers	
THEME 7 - PERSONNES AGEES /DEPENDANCE	27
FICHE ACTION N°7.1 Consolidation de l'offre existante	
FICHE ACTION N°7.2 Anticipation des besoins en personnel	
FICHE ACTION N°7.3 Développement des liens intergénérationnels	

THEME 8 - SANTE _____ **33**

FICHE ACTION N°8 Développement d'une démarche incitative favorisant l'installation de professions médicales et paramédicales

THEME 9 - INFORMATION - COMMUNICATION _____ **35**

FICHE ACTION N°9 Diffusion de l'information sur l'offre en matière de services à la population du Pays

En Région Centre, l'accompagnement de projets destinés à mieux organiser et structurer l'offre de services à la population est envisagé dans le cadre des Contrats Régionaux de Pays, en articulation avec les interventions de l'Etat et des Départements.

Une **étude globale sur les services à la population à l'échelle du territoire** visant à **améliorer, harmoniser** les services rendus et à développer de nouveaux projets a été menée à l'échelle du Pays Sologne Val Sud par le Cabinet Arc Essor.

Le Cabinet a réalisé un **diagnostic des services** à partir de l'inventaire des services, l'identification des besoins des populations du territoire et de la comparaison entre l'offre et la demande. Les résultats de ces phases ont été retranscrits, sous la forme de cartographies ("atlas de l'étude").

Le présent document, qui est le rapport final, a pour objet de présenter **les modalités de mise en œuvre du projet de services**. Cette étape engagée par le Cabinet, en relation étroite, avec les acteurs du Pays, a permis (à partir des résultats du diagnostic et d'un séminaire de travail avec les membres du Comité de pilotage) de déterminer une **liste de priorités de services** et de **définir les orientations et un programme d'actions, par thème**.

1. RAPPEL DES THEMES PRIORITAIRES

Les thèmes présentés ci-dessous ont été classés, par niveau de priorité, par les usagers et les membres du Comité de pilotage.

<p>NIVEAU DE PRIORITE +++</p>	<p>L'information/communication sur l'offre de services</p> <p>L'accès aux prestations médicales hors journée</p> <p>L'assistance aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux personnes en situation précaire</p>
<p>NIVEAU DE PRIORITE ++</p>	<p>Le développement des transports en commun</p> <p>Le maintien des petits commerces et des services de base (Poste, ...)</p> <p>La création de structures pour les jeunes</p> <p>L'amélioration des échanges, via l'ADSL et le téléphone portable</p>
<p>NIVEAU DE PRIORITE +</p>	<p>La création de lieux de rencontre, de sociabilité</p> <p>La création de structures pour les enfants, notamment des centres de loisirs</p> <p>La création d'aires de jeux pour les enfants</p>

2. DETAIL DES ACTIONS PAR THEME

THEME 1 - TRANSPORTS- DEPLACEMENTS

FICHE ACTION N°1.1	INTITULE : Meilleure communication et meilleure organisation du service départemental 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	---

<u>CONSTATS</u>
<p>L'analyse des lignes de transport par cars RVL, les entretiens avec les opérateurs et les tables rondes avec les usagers des services ont permis de recenser certains points faibles:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la faible lisibilité de l'offre avec une information délivrée confuse et insuffisante (absence d'un plan du réseau, complexité des fiches horaires, absence d'indication sur les fiches horaires de nombreux points d'arrêt, multiplicité /complexité des formules tarifaires...) • L'inadaptation des horaires de passage et de la fréquence des cars • Le coût élevé des transports avec peu de tarifications adaptées aux publics-cibles des transports collectifs (personnes à faibles revenus, jeunes...). <p>Ces constats sont confirmés à l'échelle départementale par l'étude menée par le Cabinet ADETEC relative au Schéma Départemental des Transports du Loiret ("une extrême complexité de l'offre posant d'importants problèmes de lisibilité", "une couverture du territoire globalement lacunaire, principalement à l'intérieur des bassins secondaires", "une logique trop scolaire", "un accès à l'information insuffisant"...).</p>
<u>OBJECTIFS</u>
<p>- Assurer une meilleure qualité de service, en matière de transport en commun, notamment à destination des différentes catégories de population (jeunes, personnes âgées...)</p>

<u>OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent</u>
<p>A - <i>Extraction, à partir des documents départementaux, des informations relatives au Pays / Pays</i></p> <p>B - <i>Brochure informative sur toutes les aides existantes (notamment personnes âgées) / Département et Pays</i></p> <p>C - <i>Matérialisation des points d'arrêt de car / Département et Pays</i></p>

<u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u>
<p>A la suite des études en cours, le Conseil Général envisagerait, pour améliorer la lisibilité de l'offre, de proposer les actions suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>un guide horaire départemental</i> - <i>des fiches uniformisées</i> - <i>une tarification simplifiée</i> - <i>la numérotation plus lisible des lignes</i> - <i>la révision en cours des arrêts de bus</i> <p>Les opérations engagées par le Pays sur ce thème seront modulées selon les réalisations du Conseil Général (voir résultats étude ADETEC).</p> <p><u>Le Pays</u> peut, à son niveau, envisager, selon les documents proposés par le Conseil Général, d'extraire des données sur l'offre de transport pour son périmètre et de fournir ainsi des informations personnalisées sur les liaisons à différentes échelles: commune, groupement de communes ou Pays.</p> <p>Des suggestions peuvent être aussi faites auprès du Conseil Général pour améliorer l'offre départementale avec, notamment, la <i>matérialisation des points d'arrêt de cars au sein du Pays et l'édition d'une brochure informative sur toutes les aides existantes</i> (notamment personnes âgées).</p>

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Fréquentation des transports en commun	A définir

FICHE ACTION N°1.1	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------------	--

OPERATION A: Extraction, à partir des documents départementaux, des informations relatives au Pays	OPERATION B: Matérialisation des points d'arrêts de cars	OPERATION C: Brochure informative sur toutes les aides existantes (notamment personnes âgées)
MODALITES : - Diffusion des documents départementaux - Identification des informations disponibles sur l'offre de transport du Pays - Extraction et mise en forme des données sur différents supports (bulletins municipaux, internet...) à l'échelle d'une commune, d'un groupement de communes ou du Pays	MODALITES : - Définition en fonction de la DSP Département/transporteur	MODALITES :
MAITRISE D'OUVRAGE : Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Pays - Conseil Général	MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Général et Pays
MAITRISE D'ŒUVRE : Pays - communes	MAITRISE D'ŒUVRE : Commune - entreprise spécialisée	MAITRISE D'ŒUVRE : Agence de communication - Imprimeur
COUT : A définir	COUT : Prise en charge par Conseil Général	COUT : Prise en charge par Conseil Général - 20 000 € HT
FINANCEMENT : Communes, groupement de communes, Pays	FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général	FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 1 - TRANSPORTS- DEPLACEMENTS

**FICHE ACTION
N°1.2**

**INTITULE : Engagement d'expérimentations autour de transports innovants
1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES**

Pour cette action, le Pays participe à une étude menée par ETD et demandée par le Ministère de l'équipement, sur la mobilité pour l'accès aux services en milieu rural et périurbain. De ce fait, certaines des opérations proposées seront développées dans cette étude.

CONSTATS

Certaines faiblesses en matière de transports en commun (inadaptation de l'offre voire insuffisance vers l'est du Pays) ont été répertoriées. En complément de l'offre de transport collectif classique, il est envisageable de proposer, à l'échelle du Pays, des moyens de **transports adaptés à la demande** (trajet en période creuse, offre pour communes peu desservies...) en organisant, de manière plus formelle:

- le **covoiturage**

- *En tant que Pays périurbain, le territoire enregistre un nombre important de trajets domicile-travail vers Orléans qui pourrait être réduits dans le cadre d'un covoiturage mieux organisé (jusqu'à la gare SNCF ou stations de tramway) en relation avec l'aire urbaine d'Orléans.*

- l'**optimisation des courses des chauffeurs de taxi du Pays**

- *Environ 17 artisans-taxis recensés à l'échelle du Pays pourraient être concernés potentiellement par une mise en réseau et une meilleure coordination de leurs prestations*

OBJECTIFS

- Assurer un **service de transport adapté** pour les **communes non desservies** par les transports en commun
- Proposer pour l'ensemble des populations, lors des périodes creuses, des **solutions alternatives à l'offre de transport en commun classique**

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

A - *Mise en réseau des transporteurs/taxis / Pays*

B - *Développement du « covoiturage ciblé » / Cantons/aire urbaine d'Orléans*

C - *Développement par les transporteurs du Pays des TAD en complément des lignes régulières / Pays*

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

L'engagement d'expérimentations autour de transports innovants peut nécessiter la réalisation d'une étude de faisabilité/opportunité préalable à l'échelle du Pays (*à voir avec ETD*).

Les actions présentées ci-dessous peuvent être engagées isolément ou être intégrées dans le cadre d'une centrale de mobilité avec acquisition de logiciels spécifiques.

Trois actions sont envisageables:

- **La mise en réseau des transporteurs/taxis du Pays**

Avant d'envisager ce mode de transport, il est nécessaire d'**apprécier l'opportunité et la faisabilité d'une telle initiative** avec les chauffeurs de taxi dans le cadre de séances de sensibilisation/formation aux problématiques de transports à la demande qui seraient animées par un cabinet spécialisé. Le Pays pourrait venir en appui de cette démarche en organisant ces séances et en finançant si nécessaire avec d'autres partenaires, lors d'une seconde étape, le **financement du logiciel nécessaire, des documents de promotion...**

Voir expériences de Taxi-com (Finistère) - Taxi-tub (Saint Brieuc) , Tran's Cidéal (Loudéac) pour mise en réseau de transporteurs-taxis

- **Le développement du « covoiturage ciblé" en liaison avec l'aire urbaine d'Orléans**

L'expérience du **covoiturage** se conçoit dans le cadre d'un partenariat entre les collectivités locales et les entreprises visant à organiser les **liaisons domicile-travail** (des cantons du Pays vers l'aire urbaine d'Orléans principalement)

Voir expériences du co-voiturage de Soissons, de Rennes

- **Le développement par les transporteurs du Pays des TAD en complément des lignes régulières en liaison avec le Conseil Général**

La société RVL envisage de créer des transports à la demande en complément des lignes régulières en adoptant le **moyen de transport le plus adapté selon les communes à partir d'une logique de maîtrise des coûts** (minibus, taxis...). Cette opération pourrait être couplée avec la mise en réseau des taxis.

CRITERES D'EVALUATION

<u>INDICATEURS</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>
- Nombre de voyages effectués par moyens de transport concernés	A définir

**FICHE ACTION
N°1.2**

2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION

OPERATION A: Mise en réseau des transporteurs/taxis	OPERATION B: Développement du « covoiturage ciblé»	OPERATION C: Développement par les transporteurs du Pays des TAD en complément des lignes régulières
<p>MODALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 à 3 demi-journées de sensibilisation/formation à la problématique du transport à la demande avec un cabinet spécialisé - Acquisition d'un logiciel..., lors d'une seconde étape 	<p>MODALITES : <i>Démarche à mener avec l'agglomération d'Orléans</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification et quantification des liaisons domicile-travail vers Orléans - Identification et prise de contact avec les entreprises concernées - Contractualisation entre les collectivités locales et les entreprises intéressées - Articulation de cette initiative avec le schéma départemental des transports, le Plan de Déplacement Urbain de l'aire urbaine d'Orléans, le plan de déplacement des entreprises. 	<p>MODALITES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exploitation, par le <u>Conseil Général</u> et RVL, des données statistiques sur la fréquentation des lignes de bus par commune +identification des besoins des usagers par commune en liaison avec les mairies, les groupements de communes - Acquisition de minibus
<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Général</p>	<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Pays - Conseil Général, SNCF, Aire urbaine d'Orléans, entreprises concernées</p>	<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Pays - Conseil Général</p>
<p>MAITRISE D'ŒUVRE : Bureau d'études spécialisé</p>	<p>MAITRISE D'ŒUVRE : Association</p>	<p>MAITRISE D'ŒUVRE : RVL/ULYS</p>
<p>COÛT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Pour étude de faisabilité/opportunité pour transport à la demande pour Pays - voir avec étude ETD en cours</i> - Journées de sensibilisation/formation: 1 500 à 2000 € HT - <i>Acquisition d'un logiciel avec prise en charge des appels par personnel (à définir): 10 à 15 000 € HT</i> - <i>Acquisition d'un logiciel avec transfert automatique des appels: 35 à 70 000 € HT selon les fonctions proposées</i> 	<p>COÛT : Personnel des collectivités locales et des entreprises</p>	<p>COÛT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Personnel des collectivités locales et du transporteur - Acquisition de minibus: environ 50 000 € HT l'unité
<p>FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, Pays, ADEME (aide à la recherche de solutions de transport économes)</p>	<p>FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, Pays, ADEME (aide à la recherche de solutions de transport économes), Fondation Vivendi environnement</p>	<p>FINANCEMENT : Conseil Général, transporteur</p>
<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:</p>	<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :</p>	<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:</p>

THEME 2 - COMMERCE DE BASE ET SERVICES MARCHANDS

FICHE ACTION N°2	INTITULE : Maintien des commerces de proximité 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------	--

CONSTATS

- Dans les communes plus rurales, les **petits commerces**, demeurent indispensables particulièrement pour les personnes âgées. Toutefois, confrontés à la concurrence des grandes surfaces et au fort niveau d'équipement des deux pôles de Sully sur Loire et de la Ferté Saint-Aubin, certains d'entre eux ont tendance à disparaître ou à se réorganiser sous la forme de **Points multiservices**. L'objectif est de **poursuivre cette procédure en implantant de nouveaux commerces proposant des prestations diversifiées et complémentaires**.
- Pour favoriser, notamment, la création et le développement des points multiservices, il est envisageable de disposer d'un **outil** recensant les locaux commerciaux, à l'échelle du Pays.
- Durant la période d'été, lors de la **fermeture de certains commerces**, le sous-équipement commercial dans certaines communes devient plus problématique. Cette situation est renforcée par la **méconnaissance par la population des commerces ouverts durant cette période dans un périmètre relativement proche**.

OBJECTIFS

- Doter les communes faiblement équipées, en matière de commerces et de services marchands, de structures adaptées (PMS).
- Doter le Pays d'un dispositif centralisé d'informations sur les locaux disponibles
- Proposer, lors de la fermeture des commerces durant l'été, un **dispositif d'information adapté à l'échelle du Pays**

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

- A - Poursuite de la procédure de PMS en cours / **Pays**
- B - Création d'une "bourse des locaux commerciaux"/ **Pays**
- C - Création d'un dispositif d'information sur les commerces ouverts durant l'été / **Pays**

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

▪ **Poursuite de la procédure PMS**

Les Points Multi Services actuels et futurs peuvent engager des **partenariats** avec le **secteur privé** (Crédit Agricole, La Poste, Caisse d'Epargne, les Trois Suisses ...), le **secteur public** (EDF/GDF, France Télécom, SFR, SNCF...), le **secteur social** (MSA, CAF, CPAM, CRAM, URSSAF...) - *A terme, une mise en réseau des PMS peut être envisagée à l'échelle du Pays mais aussi à une échelle plus vaste (Département, Région) - Voir expériences en Auvergne*

▪ **Création d'une "Bourse des locaux commerciaux"**

- Les informations concernant les locaux commerciaux déjà disponibles dans le cadre d'une convention avec la Chambre des Métiers pourraient être mises à disposition des communes dans le cadre de la base de données sur les services
- Une convention avec les agences immobilières et les notaires pourrait enrichir la base de données, dont l'accès est restreint aux secrétaires de mairie
- Les communes pourraient répondre à la demande de futurs commerçants dès lors qu'elles sont sollicitées sur ce sujet

▪ **Création d'un dispositif d'information sur les commerces ouverts durant l'été**

- Le Pays pourrait envisager d'informer les habitants sur les commerces de première nécessité ouverts durant l'été et sur les commerçants ambulants disponibles dans chacune des communes (site internet).

CRITERES D'EVALUATION

INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Nombre de création de PMS	A définir

FICHE ACTION N°2	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-----------------------------	--

OPERATION A: Poursuite de la procédure de PMS en cours	OPERATION B: Création d'une "bourse des locaux commerciaux"	OPERATION C: Création d'un dispositif d'information sur les commerces ouverts durant l'été
MODALITES COMMUNES: VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i>		
MODALITES : - Identification des besoins des usagers - Recherche de nouveaux partenariats	MODALITES : - Intégration au sein de la base de données des locaux commerciaux disponibles à partir de différentes sources d'information envisageables: Chambre des Métiers, agences immobilières, notaires	MODALITES : Le Pays est relais d'informations. - Indication, par les communes sur le site du Pays, des commerces ouverts durant l'été - Site du Pays, base de référence pour les autres communes
MAITRISE D'OUVRAGE : Région (contrat de Pays) - Commune, Pays, CCI	MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, Pays,	MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, Pays
MAITRISE D'ŒUVRE : - Communes, groupement de communes - Exploitant	MAITRISE D'ŒUVRE : Chambre des Métiers, agences immobilières, notaires, communes	MAITRISE D'ŒUVRE : Pays
COÛT : - Coût d'équipement d'un PMS (photocopieur télécopieur, équipement informatique, mobilier, panneaux signalétiques): 10 à 20 000 € HT - Animation du réseau: 2 500 €	COÛT : à définir	COÛT : Personnel des communes
FINANCEMENT : Pays, Conseil Général (voir aide en faveur des commerces de première nécessité en milieu rural), Région, Etat, Europe, Exploitants	FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, Pays, groupement de communes, communes	FINANCEMENT : Pays
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 3 - EDUCATION FORMATION

FICHE ACTION N°3.1	INTITULE : Soutien des activités dans le cadre scolaire, périscolaire et extrascolaire 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

<u>CONSTATS</u>
<p>Un déficit en matière d'aide aux devoirs est relevé (ou des sureffectifs quand le soutien existe) par les élus et les usagers (3 fois durant les tables rondes).</p> <p>Plus largement, de nombreuses activités sont proposées durant les périodes scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les jeunes sans qu'il existe une réelle articulation et un équilibre entre ces dernières à l'échelle des communes du Pays.</p>
<u>OBJECTIFS</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les élèves en difficultés scolaires - Assurer une meilleure coordination entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

<u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide aux devoirs Cette activité est souvent portée par des bénévoles (mères de famille, étudiants retraités...) qui sont identifiés par le biais d'une annonce publiée dans les bulletins municipaux, les clubs de retraités... Elle a lieu durant la période périscolaire et est proposée dans des lieux collectifs communaux, avec la mise à disposition de locaux par les mairies. ▪ Contrat Educatif Local L'action en faveur d'un meilleur aménagement des rythmes scolaires se conçoit, en deux temps, avec: <ul style="list-style-type: none"> - Les communes déjà concernées par un Contrat Educatif Local (Sandillon, Neuvy en Sulias, Marcilly en Villette) peuvent faire part de leurs expériences auprès des communes du Pays - La mise en œuvre de CEL (signé pour une durée de trois ans renouvelable) peut être engagée par les communes intéressées.

<u>OPERATIONS IDENTIFIEES</u> et périmètre pertinent
<p><i>A - Aménagement des rythmes scolaires (CEL: Contrat Educatif Local) / communes - groupement de communes</i></p> <p><i>B - Développement de l'aide aux devoirs / communes - groupement de communes</i></p>

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Nombre d'enfants concernés par dispositifs présentés	A définir

**FICHE ACTION
N°3.1**

2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION

OPERATION A : Aménagement des rythmes scolaires (CEL: Contrat Educatif Local)	OPERATION B : Développement de l'aide aux devoirs
<p>MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i></p> <p><i>ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU CEL:</i> - Diagnostic partagé des besoins sociaux - Mise en cohérence des différents projets, actions, dispositifs existant sur le territoire (projets d'école, projets d'établissement, projets associatifs, accompagnement scolaire...) - Création d'un groupe de pilotage local et désignation d'un coordonnateur assurant l'interface entre les acteurs éducatifs, facilitant la régulation rendant compte des résultats - Proposition des modes de suivi, de régulation et d'évaluation qui alimenteront les travaux du comité national</p>	<p>MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i></p>
MAITRISE D'OUVRAGE : Préfecture, Inspection académique, communes, Pays, services et établissement de l'Etat, Associations	MAITRISE D'OUVRAGE : Communes
MAITRISE D'ŒUVRE : Services et établissement de l'Etat, associations	MAITRISE D'ŒUVRE : Bénévoles/volontaires
<p>COUT - Mise en commun des expériences : personnel du Pays, acteurs concernés par CEL - Mise en œuvre: le coût est à définir selon les communes</p>	COUT : Mise à disposition de locaux municipaux
FINANCEMENT : Communes - Ressources et financements des Ministères de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la recherche, des Sports, de la Culture et de la Ville, CAF, Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations, associations d'éducation populaire, familles	FINANCEMENT : Communes, groupement de communes
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

THEME 3 - EDUCATION FORMATION

FICHE ACTION N°3.2	INTITULE : Aide au développement de l'apprentissage pour les commerçants/artisans et à l'accueil des stagiaires pour les entreprises 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

<u>CONSTATS</u>
A l'échelle du Pays, des commerçants, des artisans, des entreprises font part de leurs difficultés à accueillir des apprentis et des stagiaires en raison d'un manque de logements adaptés pour les héberger .
<u>OBJECTIFS</u>
- Accueillir un plus grand nombre d'apprentis et de stagiaires à l'échelle du Pays en leur proposant des conditions d'accueil favorables.

<u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u>
L'aide au développement de l'apprentissage pour les commerçants/artisans et à l'accueil des stagiaires pour les entreprises nécessite:
1. Une identification quantitative préalable , par la DDTEFP, du nombre d'apprentis et de stagiaires accueillis à l'échelle du Pays
2. Un recensement des hébergements disponibles qui pourrait être engagé par les OTSI du Pays
3. La mise à disposition de locaux d'hébergement par les communes - aide du Pays pour la construction de logement appliqués aux besoins des apprentis .

<u>OPERATIONS IDENTIFIEES</u> et périmètre pertinent <i>Développement de l'hébergement des stagiaires, des apprentis</i> A - Phase 1: <i>identification du nombre de stagiaires et apprentis</i> / Pays B - Phase 2: <i>recensement des hébergements disponibles</i> / Commune - Pays C - Phase 3: <i>mise à disposition de locaux d'hébergement par les communes ou aide du Pays pour la construction de logement appliqués aux besoins des apprentis</i> / Commune - Pays

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Hébergements recensés	A définir

FICHE ACTION N°3.2	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION	
---------------------------	--	--

OPERATION A: Développement de l'hébergement des stagiaires, des apprentis <i>phase 1: identification du nombre de stagiaires et apprentis</i>	OPERATION B: Développement de l'hébergement des stagiaires, des apprentis <i>phase 2: recensement des hébergements disponibles</i>	OPERATION C: Développement de l'hébergement des stagiaires, des apprentis <i>phase 3: mise à disposition de locaux d'hébergement par les communes ou aide du Pays pour la construction de logement appliqués aux besoins des apprentis.</i>
MODALITES COMMUNES: VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i>		
MODALITES: - Prise de contact avec la DDTEFP pour quantification du nombre de stagiaires et d'apprentis au sein du pays	MODALITES: - Identification, par les OTSI..., des hébergements disponibles (meublés, chambres à louer...) à l'échelle de la commune ou d'un groupement de communes	MODALITES: - Projet d'acquisition ou de construction de quelques logements studios ou 1 pièce - Mise en location sous forme de « baux annuels » par les bailleurs sociaux, ciblant clairement les apprentis, étudiants, ou éventuels jeunes salariés célibataires qui ont des difficultés à se loger sur place en cas d'activité dans les communes du Pays. - Mise à disposition de locaux d'hébergement par les seules communes à partir de logements ou de chambres inutilisés dans leur patrimoine
MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, groupement de communes, Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, groupement de communes, Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, groupement de communes, Pays, OPAC du Loiret
MAITRISE D'ŒUVRE : DDTEFP	MAITRISE D'ŒUVRE : OTSI	MAITRISE D'ŒUVRE : Communes, groupement de communes, OPAC du Loiret
COUT : Personnel du Pays pour prise de contact avec DDTEFP	COUT : Personnel des OTSI	COUT : à définir
FINANCEMENT : Pays	FINANCEMENT : Commune, groupement de communes, Pays	FINANCEMENT : Commune, groupement de communes, Pays, Conseil Général, Etat, Caisse des Dépôts et Consignations
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 4 - EMPLOI - INSERTION

FICHE ACTION N°4	INTITULE : Développement et structuration de l'offre 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------	--

<u>CONSTATS</u>
<p>De nombreuses structures ou initiatives locales en matière d'emploi et d'insertion, existent à l'échelle du Pays. Elles sont appréciées mais souvent peu connues ou difficiles d'accès pour les personnes en situation précaire (difficultés en matière de transports...).</p> <p>La hausse récente du chômage (entre 2002 et 2003) pour diverses catégories de population comme les chômeurs de moins de 25 ans, les chômeurs longue durée et les femmes confortent la nécessité de mener des actions ciblées pour favoriser la réinsertion professionnelle de ces demandeurs d'emploi.</p>
<u>OBJECTIFS</u>
<p>- Doter les structures liées à l'emploi et l'insertion du Pays, de compétences nouvelles pour une meilleure prise en compte des spécificités des demandeurs d'emploi et des besoins des entreprises.</p>

<u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u>
<p>▪ Extension des compétences des structures de l'emploi et de l'insertion du Pays</p> <p>Dans une optique de rapprochement entre l'offre et la demande d'emplois, ces structures pourraient compléter leurs prestations à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> - un suivi personnalisé des demandeurs d'emploi - une recherche d'une plus grande mutualisation des contacts avec les entreprises à une échelle inter-pays (exemple: création d'un forum de l'emploi...), - un développement de l'information et de la communication autour des métiers souffrant d'un déficit de personnel (en liaison avec l'action 7.2)... <p>▪ Organisation de permanences de la Mission locale d'Orléans et de Gien dans les structures locales liées à l'emploi et à l'insertion</p> <p>Pour une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques des jeunes demandeurs d'emploi, la signature de conventions avec les Missions locales d'Orléans et de Gien pourrait être envisagée pour assurer des permanences au sein de certaines communes du Pays.</p>

<u>OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent</u>
<p>A - <i>Extension des compétences des structures de l'emploi et de l'insertion / Canton</i></p> <p>B - <i>Organisation de permanences de la Mission locale d'Orléans dans les structures locales liées à l'emploi et à l'insertion / Canton</i></p>

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Insertion professionnelles des demandeurs d'emploi	A définir

FICHE ACTION N°4	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-----------------------------	--

OPERATION A: Extension des compétences des structures de l'emploi et de l'insertion du Pays	OPERATION B: Organisation de permanences de la Mission locale d'Orléans dans les structures locales liées à l'emploi et à l'insertion
MODALITES : - Extension des prestations proposées - Organisation d'un forum de l'emploi et des métiers	MODALITES : - Elaboration et signature de conventions
MAITRISE D'OUVRAGE : Groupement de communes, communes	MAITRISE D'OUVRAGE : Pays, groupement de communes, communes
MAITRISE D'ŒUVRE : Structures locales de l'emploi et de l'insertion	MAITRISE D'ŒUVRE : Mission locale
COUT : - Extension des prestations : recrutement de personnel qualifié ou convention avec partenaires – à définir - Organisation d'un forum de l'emploi et des métiers : à définir	COUT : à définir
FINANCEMENT : à définir	FINANCEMENT : Pays, groupement de communes, communes...
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT : .

THEME 5 - CULTURE - SPORTS - LOISIRS

**FICHE ACTION
N°5**

**INTITULE : Aide à la création de structures spécifiques
1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES**

CONSTATS

Les **usagers des services sont globalement satisfaits** concernant l'offre culturelle, sportive et de loisirs. Ils ont, toutefois, certaines **attentes en matière d'équipements culturels et surtout sportifs** (complexe omnisport, complexe aquatique, aires de jeux pour les enfants, base de loisirs...).

Par contre, ils déplorent **certains manques en matière de lieux de rencontres et d'échanges**, notamment pour les jeunes, comme la création de pistes de roller, d'un bowling, de salles de billard, de discothèques... Il ne semble pas justifié de créer l'ensemble de ces équipements à l'échelle du Pays pour des raisons de rentabilité mais il est envisageable de créer des lieux conviviaux (mise à disposition de locaux associatifs...) pour l'ensemble de la population, y compris des jeunes.

OBJECTIFS

- Compléter le **niveau d'équipement culturel et de loisirs et améliorer le niveau de service** existant

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

▪ **Création/rénovation ou amélioration de lieux d'accueil d'activités culturelles et de loisirs**

- locaux d'accueil d'associations ou d'animations diverses
- écoles de musique
- espaces publics numériques

▪ **Création/rénovation ou amélioration de lieux de diffusion de la culture**

- bibliothèque
- salle de spectacle
- création d'un cinéma pour l'ouest du Pays

▪ **Création d'aires de jeux**

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

A - Création/rénovation ou amélioration de lieux d'accueil d'activités culturelles et de loisirs / Commune

B - Création/rénovation ou amélioration de lieux de diffusion de la culture / Commune

C - Création d'aires de jeux / Commune

CRITERES D'EVALUATION

INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Nombre d'équipements créés	A définir

FICHE ACTION N°5	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------	--

OPERATION A: Création/rénovation ou amélioration de lieux d'accueil d'activités culturelles et de loisirs	OPERATION B: Création/rénovation ou amélioration de lieux de diffusion de la culture	OPERATION: Création d'aires de jeux
MODALITES :	MODALITES :	MODALITES :
MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, Pays, associations	MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Commune
MAITRISE D'ŒUVRE : Commune ou groupement de communes	MAITRISE D'ŒUVRE : Commune ou groupement de communes	MAITRISE D'ŒUVRE : Commune ou groupement de communes
COUT : à définir selon les types d'équipements créés	COUT : à définir selon les types d'équipements créés	COUT : 25 000 €
FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, Communes	FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général (aide aux écoles de musique), Communes	FINANCEMENT : Conseil Régional, communes
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 6 - AIDE SOCIALE, FAMILIALE ET ADMINISTRATIVE

FICHE ACTION N°6.1 | **INTITULE : Diffusion de l'information sur l'offre**
1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES

CONSTATS

L'étude des caractéristiques de la population du Pays Sologne Val Sud permet de noter la **part importante de familles avec jeunes enfants**.

L'offre en matière de garde d'enfants est relativement satisfaisante avec une diversité de modes de garde et de lieux d'information/accueil bien répartis répondant à la demande des parents et des assistantes maternelles (RAM, UTS) mais qui pourrait être étoffée par une **meilleure coordination des acteurs concernés** et par une **extension des services proposés**.

OBJECTIFS

- Doter le Pays de lieux d'information, d'échanges.... autour du thème de la famille.

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

A - Création de Points Information familles / Pays - canton (cette action sera rapprochée avec l'action N°6.3 relative à la création d'une Maison des services publics ou de centres multiservices)

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

Les **Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)** fondés sur un pilotage inter-institutionnel original vise à **soutenir la parentalité** à travers:

- des actions spécifiques visant les relations parents-écoles
- des échanges de savoir-faire et de compétences entre les parents dans des lieux d'accueil et d'écoute spécifiques
- des rencontres de parents avec des professionnels (assistantes maternelles, travailleurs sociaux, psychologues, médecins...)
- l'organisation ou l'accompagnement d'activités de parents avec leurs enfants souvent à l'initiative des centres sociaux (ateliers éveil parents/enfants dans les bibliothèques, les ludothèques...).

- Le **Point information familles** qui est un lieu d'accueil, d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'animation sur tous les **sujets ayant trait aux droits et à la vie de la famille** (vie quotidienne, modes d'accueil de la petite enfance, droit à la santé, médiation familiale, aide psychologique, surendettement...) s'inscrit dans la démarche des REAAP. Mais d'autres actions complémentaires pourraient être développées (cf types d'actions citées ci-dessus).

- Les communes de la Ferté Saint-Aubin, de Sully sur Loire et de Sandillon disposent d'un Relais d'assistantes maternelles dont les compétences pourraient être étendues.

- La Communauté de communes du Val d'Ardoux envisage de créer (sur la base du Centre multiservices communal existant de Cléry-Saint-André) une maison des services intercommunaux (création d'un Relais d'Assistantes Maternelles regroupé avec un Point Information Emploi) peut aussi envisager à terme de proposer des services complémentaires.

Il convient, au préalable, de recenser et d'analyser, de manière exhaustive, les prestations proposées par les structures actuelles et futures présentées ci-dessus et de déterminer les partenariats envisageables avec les structures concernées (CCAS, CPAM, CAF, PMI, RAM, CIDF, associations familiales et parents d'élèves...).

CRITERES D'EVALUATION

<u>INDICATEURS</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>
Fréquentation de la structure	A définir

OPERATION A: Création de Points Information familles

MODALITES :

Démarche préalable:

- recensement/analyse des prestations proposées par les structures actuelles et en cours
- recherche de partenariats avec les structures liées au thème de la famille

VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL

Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions

MAITRISE D'OUVRAGE : Commune, groupement de communes, Pays

MAITRISE D'ŒUVRE :

Structures locales d'accueil de la petite enfance: CCAS, CPAM, CAF, PMI, RAM, CIDF, ADMR, ADIL...

COÛT :

- Création d'une structure ad'hoc: environ 300 000 € HT selon services proposés

FINANCEMENT :

Communes, Pays, Conseil Général, CAF, CPAM/CRAM, MSA, DDASS, Ministère de la Justice, Ministère des Sports...

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 6 - AIDE SOCIALE, FAMILIALE ET ADMINISTRATIVE

FICHE ACTION N°6.2	INTITULE : Développement, en matière d'activités extra-scolaires, d'une offre attractive 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

CONSTATS

- **Les familles rencontrent des difficultés en dehors des périodes scolaires** pour la garde des enfants avec des horaires inadaptés des garderies, des coûts qui sont jugés, dans certains cas, comme trop élevés pour les centres de loisirs, les aides sociales et familiales spécifiques (aide scolaire, l'aide à domicile...)
- En dehors des équipements officiels comme les centres de loisirs, des **expériences en matière d'activités extra-scolaires** connaissent un relatif succès.
- En matière d'animation pour les jeunes, les élus rencontrent certaines difficultés. De telles prestations nécessitent de proposer des activités attractives et encadrées par des animateurs dynamiques et compétents, auquel cas elle périclité rapidement.

OBJECTIFS

- Proposer, à l'échelle de plusieurs communes, une **offre satisfaisante en matière d'activités extrascolaires, notamment pour les adolescents**
- Permettre aux acteurs des activités extrascolaires de **se rencontrer** et de **mieux coordonner leur offre**
- Faciliter la **circulation des informations** relatives aux activités et aux projets présents sur le territoire
- Développer une **offre attractive**, en terme de contenu et de coût

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

- A - *Démarche de diffusion des expériences engagées localement en matière d'activités extrascolaires pour les jeunes / Pays*
- B - *Coordination et mise en commun des moyens des équipements/ structures destinés à la jeunesse / Pays*
- C - *Création de postes d'animateurs pour activités des jeunes / Canton*

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

▪ **Démarche de diffusion des expériences engagées localement en matière d'activités extrascolaires pour les jeunes (cf action 9)**

Des **expériences** engagées localement en matière d'activités extrascolaires qui connaissent un relatif succès (association Sully Jeunesse, centres de loisirs...), sont présentés lors de **séances de sensibilisation, d'information et de formation** (approche technique, financière...) aux collectivités du Pays. Cette démarche est menée pour inciter les collectivités à se regrouper et à proposer une offre de qualité et moins coûteuse.

▪ **Coordination et mise en commun des moyens des équipements/ structures destinés à la jeunesse**

Il s'agit, dans le prolongement des séances décrites ci-dessus, de **favoriser la mise en réseau des acteurs locaux** en matière d'activités extrascolaires (centres de loisirs, communes concernées par la mise en place de CEL...) afin d'améliorer la circulation de l'information et la coordination de l'offre à l'échelle du territoire.

▪ **Création de postes d'animateurs pour activités des jeunes**

L'animation d'activités pour les jeunes nécessite le recrutement d'animateurs qualifiés dotés d'un BAFA.

CRITERES D'EVALUATION

INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
- Développement de l'offre en matière d'activités extrascolaires	A définir

**FICHE ACTION
N°6.2**

2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION

<p>OPERATION A: Démarche de diffusion des expériences engagées localement en matière d'activités extrascolaires pour les jeunes (ex: Sully jeunesse...)</p>	<p>OPERATION B: Coordination et mise en commun des moyens des équipements/ structures destinés à la jeunesse</p>	<p>OPERATION C: Création de postes d'animateurs pour activités des jeunes</p>
<p>MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i></p>	<p>MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i></p>	<p>MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i></p>
<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, groupement de communes, Pays, équipements/structures destinés à la jeunesse</p>	<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, groupement de communes, Pays, équipements/structures destinés à la jeunesse</p>	<p>MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, groupement de communes</p>
<p>MAITRISE D'ŒUVRE : Pays</p>	<p>MAITRISE D'ŒUVRE : Pays</p>	<p>MAITRISE D'ŒUVRE : Associations</p>
<p>COUT : Personnel du Pays, des équipements/ structures destinés à la jeunesse - bénévoles - élus</p>	<p>COUT : Personnel du Pays, des équipements/ structures destinés à la jeunesse</p>	<p>COUT : Environ 15 000 € par poste à temps partiel + mise à disposition de locaux communaux</p>
<p>FINANCEMENT : Pays</p>	<p>FINANCEMENT : Pays</p>	<p>FINANCEMENT : Commune, groupement de communes, Conseil Régional ("CAP'Asso"), Conseil Général (Contrat Départemental pour la Ville mis à disposition des villes moyennes et des Communautés de communes)</p>
<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:</p>	<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :</p>	<p>ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:</p>

THEME 6 - AIDE SOCIALE, FAMILIALE ET ADMINISTRATIVE

FICHE ACTION N°6.3	INTITULE : Développement d'une offre complémentaire et d'un outil de suivi des usagers 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

CONSTATS

Certaines communes envisagent, dans le cadre du Contrat de Pays, de créer une **maison des services publics** ou de proposer une **extension de prestations** au sein de centres multiservices existants. A moyen terme, il est envisageable de **compléter l'offre existante** pour une meilleure satisfaction des usagers.

OBJECTIFS

- Rassembler, en un lieu unique, des **prestations offertes par les administrations publiques et/ou les organismes socio-économiques** (information, orientation, prise de RDV, délivrance de documents administratifs, soutien pour la rédaction de CV, la préparation d'un entretien d'embauche...)
- Assurer un **suivi global et transversal des personnes** grâce aux échanges entre les partenaires et à la complémentarité des fonctions
- Favoriser la mise en place d'un **partenariat** entre l'Etat, les collectivités locales et les services

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

- A - Création d'une Maison des services publics et/ou extension des prestations pour centres multiservices existants / **Canton - Pays***
(cette action sera rapprochée avec l'action N°6.1 relative à la création d'un Point information familles)
- B - Extension des prestations pour centres multiservices existants / **Canton - Pays***

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

Au sein d'une Maison des services publics, d'un centre multiservices, différents pôles peuvent être envisagés:

- **pôle social** (CPAM, borne vitale, CAF, Service retraite CRAM, ADMR, CCAS, CICAS...)
- **pôle logement** (EDF/GDF, Crédit Immobilier de France, ADIL...)
- **pôle juridique** (conciliateur de Justice, Chambre des Notaires...)
- **pôle entreprises** (chambres consulaires)
- **pôle emploi-formation** (ANPE, Assedic, AFPA, DDTEFP, Insertion des handicapés, FONGECIF, agences d'intérim, organismes de formation, pour bilan de compétences...)

A l'échelle du Pays, selon les deux cas de figure possibles, les étapes sont les suivantes:

- **Dans le cadre de la création d'une Maison des services publics ou d'un centre multiservices**
- **Dans le cadre d'une extension des prestations au sein de centres multiservices existants**

CRITERES D'EVALUATION

<u>INDICATEURS</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>
Fréquentation des structures	A définir

FICHE ACTION N°6.3	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------------	--

OPERATION A: Création d'une maison des services publics, d'un centre multiservices	OPERATION B: Extension des prestations pour centres multiservices existants
MODALITES : <ul style="list-style-type: none"> - Mise au point d'un programme et d'un coût d'objectif - Réalisation d'un diagnostic territorial des services publics - Identification des besoins - Constitution et management du partenariat - Mobilisation et gestion de la ressource humaine liée à l'animation/ management du site et des structures partenaires - Promotion du dispositif 	MODALITES : <ul style="list-style-type: none"> - Recensement des prestations proposées à l'échelle de chacun des cantons du Pays - Identification des besoins des usagers (courrier, appréciation des opérateurs...) - Sollicitation des partenaires susceptibles d'être concernés par la démarche - Elaboration des conventions avec les partenaires
MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Régional, Pays, Commune, Préfecture/Sous Préfecture, EPCI	MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Régional, Pays Commune, Préfecture/Sous préfecture, EPCI
MAITRISE D'ŒUVRE : <ul style="list-style-type: none"> - Prestations: ANPE, Mission locale, CAF, CPAM, MSA, Assistantes sociales... 	MAITRISE D'ŒUVRE : Partenaires dans le domaine du social, du logement, de l'entreprise, de l'emploi/formation, de l'aide juridique
COUT : <ul style="list-style-type: none"> - Etude de programmation: environ 15 000 € HT - Coût d'investissement : environ 200 à 600 000 € HT selon services proposés 	COUT : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en commun du personnel - Réaménagement des locaux si nécessaire
FINANCEMENT : Etat, FNADT, DGE, Conseil Régional, Conseil Général, CAF, EPCI...	FINANCEMENT : Etat, FNADT, DGE, Conseil Régional, Conseil Général, CAF, EPCI...
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

THEME 7 - PERSONNES AGEES / DEPENDANCE

FICHE ACTION N°7.1	INTITULE : Consolidation de l'offre existante 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	---

<p style="text-align: center;"><u>CONSTATS</u></p> <p>Le Pays dispose de nombreux équipements pour l'accueil des personnes âgées et propose de nombreuses prestations en faveur du maintien à domicile. Il est relativement bien couvert en matière de portage de repas et de soins, exceptées pour certaines communes.</p> <p>En raison de l'évolution envisageable du nombre de personnes âgées au sein du Pays dans les prochaines années, les actions engagées pour le maintien à domicile devront être intensifiées, notamment en favorisant l'hébergement des seniors au sein de familles d'accueil.</p> <p style="text-align: center;"><u>OBJECTIFS</u></p> <p>- Poursuivre la création et le développement de services d'aides et de soins à domicile</p>	<p style="text-align: center;"><u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Actions en faveur du maintien à domicile (portage de repas, aide médicalisée, amélioration/adaptation de l'habitat des personnes âgées...) Les efforts en matière d'aide médicalisée, de portage de repas... sont à poursuivre. <i>Nature des investissements susceptibles d'être soutenus : études, constructions, réhabilitations, aménagements intérieurs et extérieurs, matériel et équipements, achat de véhicules</i> ▪ Sensibilisation à la démarche des " familles d'accueil " Le Pays peut être le relais de l'information du <u>Conseil général du Loiret</u> qui œuvre déjà sur ce thème. <i>Le Pays peut mener, en liaison avec les organismes spécialisés (Fédération des familles rurales, Fédération Nationale de l'accueil familial, Famidac...)..., une campagne d'information et de sensibilisation auprès des habitants du Pays sur le principe des "familles d'accueil". Cette démarche serait accompagnée, dans une deuxième phase, par la sensibilisation/formation des accueillants à la gérontologie.</i>
---	--

<p style="text-align: center;"><u>OPERATIONS IDENTIFIEES</u> et périmètre pertinent</p> <p>A - <i>Actions en faveur du maintien à domicile (effort en matière d'aide médicalisée de portage de repas...)</i> / commune - groupement de communes</p> <p>B - <i>Sensibilisation à la démarche des " familles d'accueil "</i> / Pays / Pays</p>

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Amélioration et diversification de l'offre de services	A définir

FICHE ACTION N°7.1	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------------	--

OPERATION A: Actions en faveur du maintien à domicile - effort en matière d'aide médicalisée, de portage de repas...	OPERATION B: Sensibilisation à la démarche des "familles d'accueil"
MODALITES : Financement des études, constructions, réhabilitations, aménagements intérieurs et extérieurs, matériel et équipements, achat de véhicules	MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i> - Campagne d'information et de sensibilisation, auprès de la population, sur le principe des "familles d'accueil" (diffusion de dépliants, parution d'articles dans bulletins municipaux...) - Constitution de "groupes de paroles" réunissant des accueillants, des soignants, des psychologues, des travailleurs sociaux... et/ou possibilité pour les accueillants familiaux qui le souhaitent de bénéficier de formations (de préférence diplômante) déjà organisées à l'attention d'autres publics: auxiliaires de vie, aide-soignants, secouristes
MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, groupement de communes, associations	MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Général, Pays
MAITRISE D'ŒUVRE : Associations d'aide à domicile, SSIAD, HAD, CLIC...	MAITRISE D'ŒUVRE : Pays, communes, groupement de communes, Conseil Général
COÛT : cf contrat de Pays	COÛT : mise à disposition du personnel des communes et du Pays
FINANCEMENT : Conseil Régional, Communes, groupement de communes, associations	FINANCEMENT : Conseil Général, CAF
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

THEME 7 - PERSONNES AGEES / DEPENDANCE

FICHE ACTION N°7.2	INTITULE : Anticipation des besoins en personnel 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

CONSTATS

En matière de personnel, les associations d'aide à domicile, font part de leurs **difficultés à recruter des aides ménagères et des aides-soignantes à temps partiel.**

Cette situation devrait se renforcer dans les dix prochaines années, notamment pour le Pays Sologne Val Sud. Le nombre de postes à pourvoir devrait nettement augmenter quand les générations du baby-boom arriveront en fin de carrière, particulièrement parmi les aides à domicile. La Région Centre est particulièrement touchée par ce phénomène, notamment le Département du Loiret.

OBJECTIFS

- **Anticiper les besoins en personnel** pour l'aide à domicile

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

*A - Amélioration de la densité médicale et paramédicale / **Région - Départements***

*B - Identification des besoins de recrutement dans le secteur social et médico-social - Mise en place de formations aux métiers d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie et d'aides-soignants / **Région - Départements***

*C - Développement de l'information et de la communication autour des métiers du secteur médico-social / **Région - Départements - Bassin d'emploi***

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

- **Améliorer la densité médicale et paramédicale (cf en complément action 8)**

A l'échelle de la Région Centre, il est envisageable, comme pour les médecins (cf action N°9), de coordonner un champ de mesures incitatives pour l'installation et le maintien du personnel médical et paramédical .

- **Identification des besoins de recrutement dans le secteur social et médico-social (en liaison avec action 4)**
- **Mise en place de formations aux métiers d'aides ménagères, d'auxiliaires de vie et d'aides-soignants**

La Région Centre, en partenariat avec la DRASS et les conseils généraux peut définir à partir des projections de la population de plus de 75 ans, les besoins en main-d'œuvre dans les 10 prochaines années, identifier les employeurs, les demandeurs d'emploi et les lieux de formation existants puis, dans un deuxième temps, lancer un programme de formation. Ces actions doivent permettre de donner une *première qualification pour accéder immédiatement aux emplois disponibles tout en créant les conditions de poursuite de formations plus qualifiantes voire diplômantes par la suite (sections d'apprentissage, développement de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience).*

- **Développement de l'information et de la communication autour des métiers du secteur médico-social (en liaison avec action 4) et de la formation**

Les métiers du secteur médico-social souffrent d'un **déficit d'image**. Une information large et structurée doit permettre de faire découvrir l'étendue du champ d'activité des métiers des services à domicile, d'orienter les demandeurs d'emplois vers les formations qualifiantes, d'informer sur les possibilités de développement de carrières, sur l'existence de la VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience). Le dispositif d'information et de communication mis en place par la Région Centre, les Conseils Généraux peut être relayé à l'échelle du bassin d'emploi ou à une échelle inter-pays dans le cadre de forums des métiers et de l'emploi, de journées thématiques, de campagnes d'affichage...

CRITERES D'EVALUATION

<u>INDICATEURS</u>	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>
- Evolution des effectifs	A définir

FICHE ACTION N°7.2	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------------	--

OPERATION A: Amélioration de la densité médicale et paramédicale	OPERATION B: - Identification des besoins de recrutement dans le secteur social et médico-social - Mise en place de formations aux métiers d'aide ménagère, d'auxiliaires de vie et d'aides-soignants (notamment pour les RMIstes du territoire)	OPERATION C: - Développement de l'information et de la communication autour des métiers du secteur médico-social
MODALITES : - Aides à l'installation (incitations fiscales avec par exemple l'exonération partielle de la taxe professionnelle) - Aides au maintien et au groupement de professionnels du secteur, notamment en milieu rural avec la création de maisons médicales	MODALITES : - Réalisation d'un état des lieux de la structure des emplois avec une prospective à 10 ans, - Identification des employeurs, - Identification des demandeurs d'emploi (fichiers ANPE...) - Identification des lieux de formation - Lancement d'un programme de formation	MODALITES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF DEPARTEMENTAL ET REGIONAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions (échelle : bassin d'emploi / inter-pays)</i> - Création d'un forum des métiers et de l'emploi - Organisation de journées thématiques sur ces métiers
MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Régional, DRASS, Conseil Général	MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Régional, DRASS, ANPE, Conseil Généraux	MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Régional, DRASS, Conseil Général, Pays Sologne Val Sud et pays limitrophes
MAITRISE D'ŒUVRE : Conseil Régional	MAITRISE D'ŒUVRE : Conseil Régional	MAITRISE D'ŒUVRE : Conseil Régional
COUT : A définir	COUT : à définir	COUT : A définir
FINANCEMENT : Conseil Régional, DRASS, Conseils Généraux	FINANCEMENT : Conseil Régional, DRASS, Conseils généraux	FINANCEMENT : Conseil Régional, DRASS, Conseils Généraux
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

THEME 7 - PERSONNES AGEES / DEPENDANCE

FICHE ACTION N°7.3	INTITULE : Développement des liens intergénérationnels 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------------	--

<u>CONSTATS</u>
La possibilité de se côtoyer entre générations a augmenté, durant le XXème siècle, de manière réjouissante pour les grands-parents. Les jeunes et les seniors souhaitent implicitement nouer des liens plus étroits autour de la mise en œuvre de projets communs.
<u>OBJECTIFS</u>
- Mobiliser et mettre en présence, dans une quête de réciprocité, les apports respectifs des générations.

<u>CONTENU / PRINCIPES / MODALITES</u>
Deux approches sont envisageables pour développer des liens intergénérationnels:
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des journées de sensibilisation/formation (démarche optionnelle) peuvent être envisagées pour apporter aux élus, aux clubs de retraités, au milieu scolaire... un appui méthodologique à la création de projets intergénérationnels à partir du programme suivant: <ul style="list-style-type: none"> - définition du projet: diagnostic, publics-cibles, objectifs, montage du projet (budget, ressources, partenariat, financement) - mise en œuvre de l'action: activités, supports et outils d'animation, organisation, suivi - dynamique autour de l'action: publics cibles, bénévoles, professionnels, réseaux et environnement social - communication: objectifs, cibles, stratégie, outils ▪ Le soutien à la mise en place de projets intergénérationnels peut se concevoir, à l'échelle communale ou cantonale, à travers: <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le recensement des projets et des expériences intergénérationnels</i> - <i>la mise en réseau des acteurs de terrain</i> à travers la constitution d'une plateforme d'échanges et d'information sur les expériences permettant de comprendre comment s'organise un projet sur le terrain, comment les acteurs s'engagent, comment se définit le projet... - <i>La promotion des initiatives, des approches intergénérationnelles</i> à travers la diffusion de documentation et d'événements spécifiques (édition d'une brochure, reportage journalistique, exposition, conférence...)

<u>OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent</u>
A - Aide à la création de projets intergénérationnels / Commune ou Canton

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Nombre de projets montés	A définir

OPERATION A: Aide à la création de projets inter-générationnels

MODALITES :

- En option: 2 à 3 journées de formation sur le montage de projet intergénérationnel (organisation, animation...)
- Soutien à la mise en œuvre de projets intergénérationnels: recensement des projets, mise en réseau des acteurs et diffusion des expériences

MAITRISE D'OUVRAGE : Conseil Général, Communes, groupement de communes

MAITRISE D'ŒUVRE :

- Journées de formation : cabinet spécialisé
- Soutien à la mise en œuvre de projets intergénérationnels : CCAS, associations, structures d'hébergement...

COÛT :

- En option: environ 2 000 € HT pour journées de formation
- Personnel des communes (CCAS...), des bénévoles des associations locales conduisant des projets à caractère intergénérationnel... pour soutien à la mise en œuvre de projets intergénérationnels

FINANCEMENT : Commune, groupement de communes, Conseil Général, Conseil Régional

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:

THEME 8 - SANTE

FICHE ACTION N°8	INTITULE : Développement d'une démarche incitative favorisant l'installation de professions médicales et paramédicales 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-------------------------	--

CONSTATS

Le **manque de médecins généralistes et surtout de médecins spécialistes** induit des déplacements hors du Pays et des délais d'attente pour des rendez-vous (3 à 6 mois). La pénurie de médecins se renforce lors de période de garde (week-end et soirées). Cette situation se pose avec d'autant plus d'acuité que de nombreux médecins ont plus de 55 ans. La question du remplacement des médecins dans les prochaines années est posée. Des difficultés sont prévisibles pour transmettre un cabinet lors d'un départ à la retraite. *Pour 2008, l'étude des URCAM prévoit une baisse de la densité des médecins spécialistes pour la Région Centre qui deviendrait une des trois régions ayant les plus faibles densités de spécialistes.*

Le Pays fait part aussi de certaines difficultés pour recruter des aides ménagères et des aides-soignantes à temps partiel

OBJECTIFS

- Favoriser l'installation de nouveaux praticiens et l'accès aux soins

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

A - Expérience des cabinets de groupes / Pays
B - Déplacements médicaux vers les hôpitaux ou les services de garde / Canton

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

- **Expérience des cabinets de groupes** (cf en complément action 7.2) *Le regroupement au sein d'un même cabinet de médecins est une formule qui peut favoriser l'installation de jeunes praticiens. Elle leur permet de bénéficier de la notoriété des médecins déjà en place et du système de rotation pour les périodes de garde. Deux types de projets peuvent être créés, des maisons médicales et des maisons médicales de garde.*

A l'échelle de la Région Centre, il est envisageable de **coordonner** un champ de **mesures incitatives** :

- des aides à l'installation (incitations fiscales avec par exemple l'exonération partielle de la taxe professionnelle)
- des aides au maintien et au regroupement de professionnels du secteur, notamment en milieu rural avec la création de cabinet de groupes
- proposition d'un hébergement pour les médecins remplaçants...

Il est aussi possible de s'appuyer sur les aides de l'Etat et des collectivités territoriales pour se positionner sur certaines d'entre elles en tant que territoire d'expérimentation :

- Aides de l'Etat pour faciliter l'installation ou le regroupement de professionnels de santé (Aide à l'installation subordonnée à l'aide de l'Assurance Maladie)
- Indemnités de logement et de déplacement accordées par les collectivités territoriales aux étudiants du 3^{ème} cycle lorsqu'ils effectuent des stages dans les zones déficitaires
- Bourses d'études attribuées par les collectivités territoriales à tout étudiant en médecine, à partir de la première année du troisième cycle, s'il s'engage à exercer comme médecin généraliste au moins cinq ans dans l'une des zones déficitaires...

- **Déplacements médicaux vers les hôpitaux ou les services de garde**
Pour pallier au problème d'accessibilité aux soins liée à la réduction du nombre de médecins pratiquant les visites à domicile..., les déplacements vers les hôpitaux ou les services de garde sont pris en charge par des taxis subventionnés (cf expérience engagée par le canton de Sully sur Loire)

CRITERES D'EVALUATION	
INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
- Evolution du nombre de praticiens	A définir

FICHE ACTION N°8 | 2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION

OPERATION A: Expérience des cabinets de groupes	OPERATION B: Déplacements médicaux vers les hôpitaux ou les services de garde
MODALITES : - Evaluation de l'opportunité à partir de la consultation de la base de données URCAM sur les évolutions prévisibles de la densité médicale - Prise de contact avec les partenaires professionnels potentiels (professions médicales ou paramédicales déjà implantées sur la commune) - Contact de l'Ordre des médecins - Projet d'acquisition de locaux dans le cadre du Contrat de Pays - Aide à l'installation (incitations fiscales)	MODALITES : - Prise de contact avec les taxis - Echange d'expériences et de savoir-faire avec des communes ayant déjà réalisé cette opération (voir canton de Sully sur Loire) - Financement de l'opération par le Conseil Régional
MAITRISE D'OUVRAGE : Communes, Pays, CCI, agences immobilières	MAITRISE D'OUVRAGE : communes, groupement de communes
MAITRISE D'ŒUVRE : Commune - groupement de communes	MAITRISE D'ŒUVRE: Communes, taxis
COUT : A définir	COUT : A définir
FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, Pays, groupement de communes, communes, professionnels	FINANCEMENT : Conseil Régional, Conseil Général, usagers
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :

THEME 9 - INFORMATION - COMMUNICATION

FICHE ACTION N°9	INTITULE : Diffusion de l'information sur l'offre en matière de services à la population du Pays 1 / 2 CARACTERISTIQUES GENERALES
-----------------------------	--

CONSTATS

En matière de services à la population, des besoins sont souvent exprimés par les habitants alors même que **l'offre existe mais demeure inconnue ou méconnue des usagers**. L'amélioration de la qualité de l'information et de la communication sur l'offre existante est essentielle pour donner une meilleure lisibilité aux services existants et pour faire connaître davantage le Pays à ses habitants.

OBJECTIFS

- Fournir aux habitants **des informations sur l'offre** en matière de services à la population à l'échelle du Pays.

CONTENU / PRINCIPES / MODALITES

Trois démarches sont envisageables:

- **La constitution d'une base de données des services à la population:**
 - Les mairies, les membres du Pays peuvent intégrer les services existants à l'échelle de leur commune.
 - Le Pays, par l'intermédiaire de son site internet, donnerait accès, avec un code spécifique, à l'ensemble des données du Pays pour les secrétaires de mairie qui souhaiteraient insérer des informations dans leurs bulletins municipaux .

Pour une bonne mise en œuvre de cette démarche, le projet doit prévoir une ou plusieurs séances de formation à destination des secrétaires de mairie.

- **L'exploitation de la base de données sur les services**

Un stagiaire ou une entreprise spécialisée pourrait gérer et exploiter la base de données pour une diffusion plus large des informations recensées.

- **Séminaire d'échanges entre les élus du Pays sur les expériences de chacun selon des thèmes prédéfinis**

Pour l'ensemble des thèmes, l'étude sur les services à la population a permis de révéler **la richesse et la diversité des expériences** qui existent dans ce domaine à l'échelle du Pays. Elles demandent à être connues et présentées plus largement lors de rencontres entre les élus.

OPERATIONS IDENTIFIEES et périmètre pertinent

- A - Organisation de séances de formation à destination des secrétaires de mairie / Pays*
- B - Exploitation d'une base de données sur les services / Pays*
- C - Séminaire d'échanges entre les élus du Pays sur les expériences de chacun selon des thèmes prédéfinis / Pays*

CRITERES D'EVALUATION

INDICATEURS	RESULTATS ATTENDUS
Suivi et actualisation de la base de données	A définir

FICHE ACTION N°9	2 / 2 ELEMENTS TECHNIQUES PAR OPERATION
-------------------------	--

OPERATION A: Organisation de séances de formation à destination des secrétaires de mairie	OPERATION B: Exploitation d'une base de données sur les services	OPERATION C : Séminaire d'échanges entre les élus du Pays sur les expériences de chacun selon des thèmes prédéfinis
MODALITES COMMUNES : VOLET INGENIERIE TERRITORIALE DU PAYS EN LIAISON AVEC DISPOSITIF REGIONAL ET DEPARTEMENTAL <i>Rôle du Pays en matière de coordination/fédération des initiatives locales, de mise en réseau des acteurs locaux, d'échanges d'expériences, d'assistance technique, de suivi des actions</i>		
MODALITES : - Définition d'un programme d'actions - Organisation logistique des sessions	MODALITES : - Collecte et traitement des données - Extraction et mise en forme des informations sur des thèmes spécifiques par les secrétaires de mairie, selon les besoins	MODALITES : - Sélection, par le bureau du Pays, des thèmes parmi ceux proposés par les communes - Organisation, par le Pays, d'une journée ou d'une demi-journée de discussion, d'échanges, de réflexion...
MAITRISE D'OUVRAGE : Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Pays	MAITRISE D'OUVRAGE : Pays
MAITRISE D'ŒUVRE : Cabinet spécialisé	MAITRISE D'ŒUVRE : - Stagiaire - Entreprise spécialisée pour gestion de la base de données	MAITRISE D'ŒUVRE : Pays, communes, groupement de communes
COUT : 1 500 € HT	COUT : - Stagiaire: 3000 € - Entreprise spécialisés pour gestion de la base de données: 9 à 10 000 €	COUT : Personnel du Pays
FINANCEMENT : Conseil Régional, Pays	FINANCEMENT : Conseil Régional, Pays	FINANCEMENT : Pays
ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT:	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT :	ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT: